



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article2013>

# Maroc (2009-2010) - Etablissement du plan de formation « assainissement » pour la régie de Marrakech



- OIEau - Références internationales -  
Date de mise en ligne : jeudi 1er janvier 2009

---

OIEau

---

## Novembre 2009 - Janvier 2010

### BENEFICIAIRE : RADEEMA

### FINANCEMENT : SGI INGENIERIE

#### Description détaillée du projet :

La Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Marrakech (RADEEMA) a mandaté le Groupement SGI / SEM / SG pour réaliser la mission générale d'assistance technique pour l'exploitation du réseau d'assainissement (Marché N° 71/09/ASST).

Dans le cadre de ce contrat, l'objectif de la mission de l'Office International de l'Eau (OIEau) était de concevoir le plan de formation de la RADEEMA lui permettant d'assurer à ses agents, opérant dans le domaine de l'assainissement, des formations adéquates, pérennes et à un coût optimal.

Pour atteindre cet objectif, il a été nécessaire :

- d'analyser les organigrammes des acteurs,
- d'harmoniser les statuts et tâches des services de la RADEEMA de l'assainissement à Marrakech,
- d'analyser les besoins liés à l'évolution des systèmes modernes de gestion à déployer,
- de s'entretenir avec les personnes « cibles » (dirigeants, chefs de service, ou autres) et les représentants du personnel,
- d'émettre des recommandations pour une organisation optimisée,
- de proposer des mesures d'ajustement des ressources existantes et de sessions de formation pour être en adéquation avec les besoins futurs identifiés.

#### Nature des services fournis :

Définition des besoins en formation de la RADEEMA, en intégrant différents niveaux de priorités des actions de formation à mener.

Elaboration et proposition à la RADEEMA d'un plan de formation du personnel du service assainissement : nombre de sessions de formation nécessaires, durées, public, définition du contenu de chaque formation, détermination et mobilisation des formateurs.

Remise du plan de formation